



# Rapport synthèse de la 328<sup>e</sup> réunion du conseil syndical (CS) tenue le 31 octobre 2019

[Pour avoir accès au PowerPoint de la rencontre](#)

---

## Rapport du comité des relations de travail

### Définition des heures LAC (laboratoire d'apprentissage clinique)

Une rencontre est à organiser avec les professeur.es concernés.es au cours de l'automne 2019 ou l'hiver 2020.

### Lettre d'entente no.3 – reconnaissance de tâche pour les stages – comité paritaire

Une première réunion s'est déroulée le 10 octobre. L'objectif préalable qui est poursuivi consiste à dresser un portrait de ce qui existe à l'heure actuelle. Le premier constat qu'inspire la liste des stages est celui de leur extrême hétérogénéité.

Une consultation auprès des programmes et des professeur.es est privilégiée, afin de prendre en considération les différents types de stage et les rôles des professeur.es dans lesdits stages.

### Grief sur le report des embauches au 1<sup>er</sup> décembre 2017

Un dossier qui pourrait se régler sous peu. Il y a une bonne volonté de part et d'autre pour en venir à une entente. Le procureur du Syndicat est à valider les calculs proposés par la direction de l'UQTR. Environ 15 professeur.es sont concernés.es par ce grief. Ceux-ci seront compensés financièrement, sans pour autant être réputés engagé six mois plus tôt. Puisqu'il s'agit de calculs effectués au cas par cas, le montant total versé variera entre 136 000 et 220 000 \$.

### Cours en ligne aux cycles supérieurs – reconnaissance de tâche

Le dossier étant complexe, il est à espérer qu'un règlement survienne avant la prochaine convention collective. Le Syndicat est présentement en attente d'un retour de la direction de l'UQTR.

### Mieux connaître sa convention collective

*23.09 Activités professionnelles extérieures :*

*a) Si les tâches normales prévues aux diverses clauses de l'article 10 sont assurées de façon adéquate, l'Université permet au professeur de s'engager dans des **activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées** à la condition qu'il **informe préalablement son Assemblée départementale** et le Doyen de la gestion académique des affaires professorales de la nature de ces activités et de l'ampleur de son implication dans celles-ci.*

*Ces activités ne peuvent excéder en moyenne une journée ouvrable par semaine.*

***Elles ne font pas partie de la tâche du professeur*** et ne peuvent par conséquent être prises en compte lors de l'évaluation.

*Par ailleurs, ces activités ne doivent pas entrer en compétition directe avec les activités régulières de l'Université. On entend par compétition directe le cas d'un professeur qui entreprend quelque démarche que ce soit, directe ou indirecte, en vue de solliciter et d'obtenir tout mandat pour lequel l'Université a déjà initié des démarches ou obtenu un contrat.*

*b) Le professeur à plein temps ne peut pas occuper un emploi à plein temps ou demi-temps au service d'un autre employeur. Le professeur à demi-temps ne peut pas occuper un emploi à plein temps au service d'un autre employeur sans l'autorisation de l'Université.*

*c) En aucun cas, le professeur ne peut utiliser à des fins personnelles les ressources humaines et physiques de l'Université sans l'autorisation de celle-ci.*

#### **Grief sur les conséquences du lock-out**

Ce grief ne porte pas sur le lock-out, qui est une mesure légale, mais bien sur les conséquences du lock-out.

La direction de l'UQTR a manifesté son ouverture à parvenir à un règlement. Le Syndicat a communiqué verbalement ses attentes, puis la direction de l'UQTR a déposé une première offre le 2 octobre. Le 14 octobre, le comité exécutif a fait parvenir une lettre dans laquelle il détaille le rejet de cette offre jugée nettement insuffisante, voire ridicule. Une réponse de la part de la direction de l'UQTR se fait attendre.

Une audience s'est tenue le 25 octobre où les procureurs ont plaidé sur des requêtes : enregistrement des audiences, la procédure à suivre pour l'instruction du grief et la demande de précisions de l'Université. Une décision interlocutoire de l'arbitre est attendue sur ces questions. Cette décision pourrait faire pencher la balance d'un côté comme de l'autre et, de ce fait, permettra de mieux évaluer le rapport de force.

Une mobilisation des professeur.es est à prévoir pour mettre de la pression sur la direction de l'UQTR.

#### **Rapport annuel du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel**

Le trésorier présente le rapport 2018-2019 du fonds de défense professionnel des professeurs (FDP).

Le 23 octobre dernier, le comité d'étude sur le FDP (CEFDP) a rencontré les courtiers gestionnaires du fonds afin de faire le point sur la dernière année et pour connaître les perspectives pour la prochaine année.

Au 30 septembre 2019, le fonds s'élevait à plus de 4,6 M\$ et avait enregistré un rendement de 2,7 % pour la dernière année. Le trésorier précise que compte tenu de la composition du fonds et de la fluctuation des marchés, il s'agit d'un rendement intéressant.

Le comité a discuté des fonds éthiques. Les courtiers ont été informés que les nouveaux investissements dans les actions ou des fonds communs de placement devront être des placements socialement responsables. Le comité recommande dans la règle 3 que les investissements en actions ou fonds de communs de placements atteignent un seuil de 20 % d'ici 5 ans.

### Évolution des rendements

	RBC	FBN	DVM	Moyenne
2013-2014	10,8 %	11,4 %	9,4 %	10,5 %
2014-2015	4,49 %	- 0,32 %	-0,2 %	1,32 %
2015-2016	6,93 %	7,37 %	7,2 %	7,17 %
2016-2017	6,85 %	3,49 %	9,16 %	6,5 %
2017-2018	7,15 %	3,31 %	4,98 %	5,15 %
<b>2018-2019</b>	<b>2,64 %</b>	<b>3,05 %</b>	<b>2,42 %</b>	<b>2,7 %</b>
Moyenne	5,6 %	3,4 %	4,7 %	4,6 %

### Répartition entre les types de placement

2019-09-30	RBC	%	FBN	%	DVM	%	Total	%
Total encaisse ou équivalent	16 998 \$	8 %	93 152 \$	6 %	229 367 \$	18 %	339 517 \$	7 %
Total revenus fixes	913 331 \$	49 %	497 267 \$	33 %	325 908 \$	25 %	1 736 506 \$	37 %
Total revenus croissance	916 636 \$	50 %	298 468 \$	20 %	612 149 \$	48 %	1 827 253 \$	39 %
Total autres			620 043 \$				740 867 \$	16 %
Total	1 846 965 \$	100 %	1 508 929 \$	100 %	1 288 248 \$	100 %	4 644 142 \$	100 %
Répartition entre les courtiers	39,8 %		32,5 %		27,7 %		100 %	

## **Modifications – Règles de fonctionnement**

### **Règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel (FDP)**

Recommandation du comité d'étude sur le FDP à l'effet de modifier le point 3d (en vert), adoptée par le conseil syndical :

*~~d~~ À compter de novembre 2019, le comité d'études sur le fonds de défense professionnel souhaite que le portefeuille contienne des placements considérés comme socialement responsables. Progressivement, d'ici cinq ans, la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent, devra contenir au moins 20 % de placements socialement responsables.*

*Chaque année, les courtiers doivent présenter la liste des placements socialement responsables détenus dans le portefeuille (incluant le % de placements socialement responsables par rapport à la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent), ainsi que les critères utilisés pour effectuer lesdits placements.*

Le document adopté peut être consulté en cliquant [ici](#).

### **Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel (FDP)**

Recommandation du comité d'étude sur le FDP à l'effet de modifier le point c (en vert), adoptée par le conseil syndical :

*c) Il est convenu de constituer dans le fonds de défense professionnel une réserve équivalente aux dons reçus par le SPPUQTR lors de la grève de 2007-2008 (25 100 \$) ~~et du lock-out de mai 2018 (39 500\$)~~ afin de ~~supporter~~ soutenir les professeurs d'universités canadiennes dans leurs négociations (colonne C);*

Le document adopté peut être consulté en cliquant [ici](#).

## **Consultation sur une résolution du CLIUQ**

Le CLIUQ (Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec) s'est réuni le 17 octobre dernier. Les représentants de l'UQAM ont déposé une proposition de résolution voulant que le CLIUQ demande au RRUQ (Régime de retraite de l'Université du Québec) de se retirer le plus rapidement possible des investissements dans les industries des énergies fossiles et d'investir dans les énergies vertes.

Après discussions sur cette revendication des représentants de l'UQAM, les délégués optent pour que le CLIUQ demande au RRUQ d'évaluer les différents scénarios de sortie progressive et l'impact d'une telle décarbonisation des investissements dans les industries des énergies fossiles.

**Affaires nouvelles**

**Comité de toponymie**

Le secrétariat général de l'UQTR a demandé au Syndicat de désigner un.e professeur.e pour pourvoir un poste vacant au comité de toponymie. Deux professeur.es peuvent être membre de ce comité pour un mandat de 2 ans, renouvelable. Un siège est réservé à un.e professeur.e en histoire ou en géographie, siège pour lequel le professeur Marc-André Lavigne, du département de Sciences humaines, a demandé un renouvellement de mandat.

Le professeur Jocelyn Perreault, département de marketing et systèmes d'information, se propose pour pourvoir le poste vacant.

**Prochaine réunion**

28 novembre 2019